

DEMANDE D'INTERVENTION DE LA BANQUE DE FRANCE
EXERCICE DU DROIT AU COMPTE DE DÉPÔT
POUR UNE PERSONNE PHYSIQUE
(Article L312-1 du Code monétaire et financier)

Compte personnel

Compte professionnel

1) IDENTITÉ ET DOMICILE DU DEMANDEUR :

Civilité : Monsieur Madame

NOM de naissance

NOM marital ou d'usage

Prénoms :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

2) CHOIX D'ETABLISSEMENT

Êtes-vous opposé à la désignation d'une banque en ligne¹ ? Oui Non

Précisez vos souhaits d'établissements bancaires (3 maximum) :

	Souhait 1	Souhait 2	Souhait 3
Nom de banque			
Adresse			
Code Postal			
Commune			

3) ÉTABLISSEMENT(S) NON SOUHAITE(S) *(facultatif)*

4) SIGNATURE ET DÉCLARATION DU DEMANDEUR :

(une seule case à cocher)

J'atteste sur l'honneur ne disposer, à ce jour, d'aucun compte de dépôt individuel.

Mon unique compte de dépôt est en cours de clôture à l'initiative de la banque (joindre une copie du courrier de résiliation).

Date :

Signature *(Précédée de la mention « Lu et approuvé »)* :

¹ Certains services bancaires de base impliquant l'existence d'un guichet physique peuvent ne pas être fournis par les banques en ligne. Il est recommandé de consulter leurs conditions générales afin d'identifier précisément les services effectivement mis à disposition.

Pièces justificatives à joindre pour les demandes de droit au compte pour des personnes physiques

- 1- La copie recto/verso d'une **pièce d'identité, en cours de validité**,
- 2- La copie d'un **justificatif de domicile**, notamment :
 - une facture d'eau, de gaz, d'électricité, d'internet ou de téléphone, de moins de 3 mois,
 - une attestation d'assurance logement de moins de 3 mois,
 - le dernier avis d'imposition ou de non-imposition, - une quittance de loyer de moins de 3 mois, Pour les personnes hébergées :
 - une attestation d'hébergement signée par l'hébergeant,
 - une photocopie recto/verso d'une pièce d'identité de l'hébergeant,
 - une photocopie d'un justificatif de domicile, de moins de 3 mois, au nom de l'hébergeant.

Pour les personnes sans domicile fixe : une attestation d'élection de domicile (photocopie) délivrée par un organisme agréé, en cours de validité (s'adresser à la mairie pour connaître la liste de ces organismes).

Pour les personnes étrangères résidents dans un État membre de l'Union européenne (autre que la France) : une attestation sur l'honneur que le demandeur réside légalement sur le territoire d'un État membre de l'Union européenne.
- 3- Une **lettre de refus d'ouverture d'un compte** émanant d'un établissement bancaire, au nom du demandeur, ou, le cas échéant, **l'accusé de réception de la lettre recommandée (ou AR numérique) ou la preuve du dépôt en main propre de la demande d'ouverture de compte datant de plus de quinze jours** ;
- 4- La **déclaration sur l'honneur** attestant le fait que le demandeur ne dispose d'aucun compte de dépôt ouvert à titre personnel ou à titre professionnel et, le cas échéant, la décision de résiliation de la convention de compte (*sur le formulaire*).
- 5- De plus, pour une demande de droit au compte professionnel pour une personne physique, le demandeur doit fournir un document justifiant de l'exercice de son activité, en particulier :
 - pour les commerçants, un extrait K du registre du commerce et des sociétés, de moins de 3 mois,
 - pour les artisans, un extrait d'immatriculation au Registre National des Entreprises, de moins de 3 mois,
 - pour les professions libérales et autres professions, un justificatif d'activité (carte professionnelle, immatriculation à l'INSEE, etc.)

Pour plus d'informations : <https://particuliers.banque-france.fr/page-sommaire/droit-au-compte>

MODALITES DE TRANSMISSION DU DOSSIER

La demande devra comporter l'ensemble des justificatifs attendus. Elle pourra être adressée :

- Par courrier à l'adresse suivante : Banque de France - TSA 50120 - 75035 PARIS cedex 01
- Par remise directe à nos guichets. Les rendez-vous peuvent être pris par téléphone au 3414 ou sur le site de la Banque de France : <https://accueil.banque-france.fr>
- En ligne via le site de la Banque de France : <https://accueil.banque-france.fr>

Données personnelles

La Banque de France traite les demandes de droit au compte conformément aux dispositions de l'article L. 312-1 du code monétaire et financier. Elle se conforme aux dispositions légales et réglementaires en vigueur relatives à la protection des données à caractère personnel : la loi n° 7817 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi que le Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016).

Les renseignements et données à caractère personnel qui vous sont demandés (nom, prénom, date et lieu de naissance, coordonnées, informations relatives à la pièce d'identité et à la détention d'un compte de dépôt) sont réservés au traitement de la demande de droit au compte. Ces données sont conservées pendant 5 ans.

Les destinataires de vos données sont le personnel autorisé de la Banque de France, les établissements de crédits susceptibles d'être désignés dans le cadre de la procédure ainsi que tout tiers autorisé par la loi.

Vous pouvez exercer les droits suivants auprès de la Banque de France : accès, rectification, effacement, opposition, limitation, droit de définir des directives au sort de vos données après décès :

- En vous rendant au guichet le plus proche de chez vous : <https://particuliers.banque-france.fr/la-banque-de-france/nousconnaitre/implantations-de-la-banque>

- Par voie électronique sur le site Internet suivant : <https://accueil.banque-france.fr/index.html#/accueil>

- Par courrier : Banque de France - Direction des particuliers (S3A-1448) - 31 rue Croix des Petits-Champs - 75049 PARIS CEDEX 01 -

Par courriel : mademandeweb@banque-france.fr

Vous avez la possibilité de déposer une réclamation auprès de la CNIL.

Les coordonnées du Délégué à la Protection des Données sont : 1200-DPD-delegate-ut@banque-france.fr